

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **lundi 19 avril 2021**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 avril 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

Présents :

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HESLENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoint,
Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Karine PIQUET, Dany FRATTINI, Anne ROBLIN, Céline THEUREAU, Maud DESCHAMPS, Jean-Pierre BATON, Patricia BOURNAI, Christian VETIER, Marie-Véronique LESAIN, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Anne CARRÉE à Christelle HOUIZOT
Dominique SÉVIN à Gilles DETRAIT

Philippe BONNEAU à Louis HUBERT
Stéphanie BOURDAIS-GRELIER à Valérie LOUAZEL

Absents : Michel ROZÉ, Rozenn COROLLER

Secrétaire de séance : Louis HUBERT

Assiste également à la séance : Erwan MANGARD, directeur général des services

N° 2021.04.07 – URBANISME - ZAC MULTISITES – Dossier de création : bilan de la participation du public sur l'Etude d'Impact

Présentation : Sébastien COQUELIN

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L122-1, L122-1-1, L123-19, L123-19-1 et R123-46-1,
- Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2 et suivants, L311-1 et suivants, L331-7, R311-1 et suivants et R331-6,
- Vu la délibération du 16/11/2020 portant sur les modalités de la mise à disposition et de la participation du public sur l'étude d'impact,

1. Modalités de la concertation du public, fixées par la délibération du 16/11/2020 :

Par délibération en date du 16/11/2020, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact, de la manière suivante :

Période d'un mois, du 07/12/2020, 9h00 au 07/01/2021, 17h30 :

- sur le site internet de la Ville, avec registre électronique,
- en version papier aux jours et heures habituels d'ouverture, avec registre format papier.
Information par voie d'annonce au moins 15 jours avant la mise à disposition :
- un avis publié sur le site internet de la Ville,
- un avis affiché en mairie,
- une mention insérée dans 2 journaux d'annonces légales (OUEST-FRANCE et 7JOURS).

Le dossier comprenait les pièces suivantes :

- Avis au Public et les mentions dans les 2 journaux,
- L'étude d'impact réalisée au titre des articles R122-1 et suivants du code de l'environnement, accompagnée de :
 - l'avis de la MRAe n°2020-008210 rendu le 15/09/2020,
 - le mémoire en réponse suite à l'avis de la MRAe,
 - la synthèse des échanges (annexe 1) dans le cadre de la démarche participative autour des thèmes du développement durable,
 - la notice architecturale (annexe 2),
 - la notice paysagère (annexe 3),
 - la délibération du Conseil Municipal en date du 16/11/2020 définissant les modalités de mise à disposition,
 - un registre électronique et un registre papier sur lesquels étaient versées, en temps réel, les observations du public.

2. Déroulement effectif de la participation du public (bilan) :

Toutes les modalités décrites dans la délibération ont été respectées.
Les observations ont été au nombre de 14 et portaient sur :

- Des éléments situés en dehors du périmètre de la ZAC (5 observations).
- La typologie des logements, la densité, les ombres portées, la mixité sociale (7 observations) :
 - *Réponse :*
Le dossier de création prévoit :
 - *Un objectif d'une mixité urbaine,*
 - *Les futures constructions tiendront compte de leur environnement urbain,*
 - *Les hauteurs, volumes et orientations des bâtiments ne sont pas définitifs et seront précisés dans le dossier de réalisation,*
 - *Mixité sociale dans le respect des objectifs du PLH (a minima 20% de logements locatifs sociaux en centre-ville et 15% logements locatifs sociaux sur la Moinerie).*
- La trame verte et les transitions paysagères avec le tissu urbain et l'espace agricole sur La Moinerie, la préservation de la biodiversité (6 observations) :
 - *Réponse :*
Le dossier de création prévoit :
 - *La préservation de la trame bocagère et des éléments marquants du paysage,*
 - *Une transition paysagère entre projet ZAC et le hameau de la Moinerie.*
- Le gabarit de la rue de la Fromière (3 observations) :
 - *Réponse :*
Les coupes présentées dans le dossier de création sont des principes de projets, qui seront précisés dans le dossier de réalisation.
- Les circulations douces (2 observations) :
 - *Réponse :*
Le projet prévoira un véritable maillage de circulation à l'intérieur du périmètre de la ZAC et vers les quartiers voisins pour améliorer les perméabilités, notamment vers les équipements ou encore la Vilaine.

- Le stationnement en centre-ville (2 observations) :
 - *Réponse :*
Le stationnement public sera adapté et répondra aux besoins, notamment pour les commerces de proximité,
Le stationnement privé se fera soit en surface, soit en souterrain. Les choix seront précisés au stade du dossier de réalisation.
- La concertation (1 observation).

Ainsi, concernant la participation du public spécifiquement sur l'étude d'impact, les personnes intéressées par le projet de la ZAC multisites ont eu la possibilité d'en prendre connaissance au fur et à mesure de l'avancement du dossier de création.

Sur avis favorable de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 7 avril 2021,

- Considérant que les modalités de la concertation ont été respectées et que les observations du public ont été analysées,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 21 voix pour et 6 contre (groupe d'opposition),

- **APPROUVE** le bilan de la participation du public relatif à l'étude d'impact de la ZAC multisites,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN**

